

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 106 Institutions et intervention sociales			
Code	SOAS1B06	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	5 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Campus Mons</u> Myriam LELEU (myriam.leleu@helha.be) Ludovic AGNEESSSENS (ludovic.agneesssens@helha.be) Thérèse TAMBOUR (therese.tambour@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be) Monique LESTIENNE (monique.lestienne@helha.be) Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be) Florence PIRE (florence.pire@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies</u> Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) <u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) <u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Quentin LEROY (quentin.leroy@helha.be) Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be) Anne RAKOVSKY (anne.rakovsky@helha.be) Grégory VAN DE PUT (gregory.van.de.put@helha.be)		
Coefficient de pondération	50		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à amener les étudiants à aller à la rencontre de la réalité professionnelle du travail social en découvrant les institutions et le public qui la composent.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements.

FS4 L'affirmation, la défense et la promotion des droits individuels et collectifs en vue de favoriser un processus d'émancipation des personnes, des groupes et des collectivités.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**
 - 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
 - 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
 - 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
 - 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter
- Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**
 - 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**
 - 3.1 Construire son identité professionnelle
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
 - 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
 - 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
 - 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social

Acquis d'apprentissage visés

- I. Connaître les acteurs qui composent les différents secteurs constitutifs du champ social.
- II. Identifier les enjeux liés à chacun des secteurs.
- III. Rendre compte d'une connaissance et d'une compréhension de la réalité étudiée de manière adaptée et structurée.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

+ HELHa Campus		
Mons		
SOAS1B06B	Institutions et interventions sociales	48 h / 4 C
SOAS1B06C	Séminaire de travail social 1	12 h / 1 C
+ HELHa Campus		
Montignies		
SOAS1B06D	Travail social et diversité	20 h / 1.5 C
SOAS1B06E	CPAS et logement	20 h / 1.5 C
SOAS1B06F	Jeunesse	20 h / 2 C
+ HELHa Campus		
Montignies (HD)		
SOAS1B06CX	Travail social et diversité	20 h / 1.5 C
SOAS1B06EY	CPAS et logement	20 h / 1.5 C
SOAS1B06EZ	Jeunesse	20 h / 2 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS1B06A	Institutions et intervention sociales	60 h / 5 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 50 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

+ HELHa Campus		
Mons		
SOAS1B06B	Institutions et interventions sociales	40
SOAS1B06C	Séminaire de travail social 1	10
+ HELHa Campus		
Montignies		
SOAS1B06D	Travail social et diversité	16.6

SOAS1B06E	CPAS et logement	16.6
SOAS1B06F	Jeunesse	16.6
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS1B06CX	Travail social et diversité	16.6
SOAS1B06EY	CPAS et logement	16.6
SOAS1B06EZ	Jeunesse	16.6
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS1B06A	Institutions et intervention sociales	50

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'unité d'enseignement est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

POUR LES DEPARTEMENTS DE MONS et DE MONTIGNIES (HJ et HD) :

Si toutes les AA composant l'UE sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'UE est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues pour les évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand il est constaté un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des activités d'apprentissage composant l'UE, de sorte que les acquis d'apprentissage visés ne peuvent être considérés comme acquis par l'étudiant, la moyenne pondérée ne sera pas effectuée :

- S'il est constaté un seul échec à 7/20 (ou inférieur 7/20) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la note de 7/20 (ou inférieure à 7/20) sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- Dès que 2 échecs sont constatés - quelle que soit l'ampleur des échecs - , la note d'échec la plus faible sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour une ou d'autres activités d'apprentissage composant l'UE).
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Dans ces cas de figure, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE.

Ces dispositions en matière de notation de l'UE restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Voir la réglementation générale des examens, et notamment les **dispositions relatives aux examens dispensatoires de la période d'évaluation de janvier en bloc 1.**

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE,

pour la (ou les) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, Z, PR ou FR :
- il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage ;
- une note de 10/20 ou plus :
- il voit cette note partielle reportée pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE);
- une note inférieure à 10/20 :
- il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

5. Cohérence pédagogique

Les AA qui constituent l'UE forment l'étudiant à une première initiation au paysage institutionnel du champ social et à différentes problématiques en lien avec le travail social.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Travail social et diversité			
Code	18_SOAS1B06D	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be)		
Coefficient de pondération		16.6	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Contribution de l'activité d'apprentissage dans la formation :

Ce cours poursuit l'objectif d'assurer auprès des étudiants la découverte de la diversité et de la complexité que recouvre le champ des institutions et de l'intervention sociale.

Face à cette découverte, il est attendu des étudiants qu'ils soient capables, au terme de chaque activité d'apprentissage, de connaître les secteurs professionnels découverts et ce, sur base des éléments abordés durant le cours ainsi que d'une démarche de recherche personnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- Décrire des enjeux qui y sont liés et de les discuter (voir capacité 4.1)
- Identifier les institutions phares qui composent les différents secteurs abordés (voir capacité 6.1)
- De distinguer l'importance de chaque secteur d'activité dans le contexte social général. (voir capacité 5.1)
- D'identifier, d'explorer et de comparer la place et la mission que l'assistant social y tient. (voir capacité 6.1)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les champs d'activités professionnelles mis à l'étude sont :

- le champ de l'immigration/intégration
- Le champ de la santé mentale
- Le champ de l'Education permanente.

Pour chaque champ professionnel présenté, le prisme d'analyse suivant sera appliqué :

- Pourquoi ce secteur ? En quoi est-il nécessaire ? À quelle exclusion tente-t-il de faire face ? ...
- Quelle place y tiennent les assistants sociaux ? Quel type de travail social y est mené ? ...
- Qui travaille dans ce secteur ? Quelles sont les institutions phares ?
- Quels sont les enjeux du secteur ? Quelles sont les difficultés rencontrées par les professionnels afin de mener leur mission ? Quels sont les défis qui se posent au secteur ? ...

Démarches d'apprentissage

Afin d'atteindre les objectifs annoncés, le cours distinguera des temps : d'exposés magistraux, de rencontres avec des acteurs de terrain, de travaux de groupe.

Le travail de groupe est tout particulièrement 'mis à l'honneur'. Cette démarche d'apprentissage sera encadrée.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Des temps de question-réponse sont prévus durant le cours.
- Des temps de lecture ou des découvertes de supports pédagogiques sont proposés entre les séances de cours et feront l'objet d'échanges pendant le cours.
- Un accompagnement spécifique en matière de dynamique de groupe.
- En plus des notes de cours, des diaporamas reprenant la matière abordée seront postés sur Connec ed

Sources et références

Un porte-feuille de lecture établi chapitre par chapitre est proposé aux étudiants via la plate-forme 'Conect ed'.

Des notes de cours seront proposées.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Notes de cours + diaporamas disponibles sur Connect ed.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen oral en fin de quadrimestre.

Des précisions sur la matière d'examen seront données pendant les séances de cours et apparaîtront sur Connected.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exo	100			Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 16.6

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

CPAS et logement			
Code	18_SOAS1B06E	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	1.5 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Philippe HERION (philippe.herion@helha.be)		
Coefficient de pondération	16.6		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Ce cours poursuit l'objectif d'assurer auprès des étudiants la découverte de la diversité et de la complexité que recouvre le champ des institutions et de l'intervention sociale ici plus particulièrement les secteurs du CPAS et du logement.

Face à cette découverte, il est attendu des étudiants qu'ils soient capables de définir et d'expliquer les différents secteurs professionnels découverts et ce, sur base des éléments abordés durant le cours ainsi que d'une démarche de recherche personnelle

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

Pour chaque secteur abordés, de décrire des enjeux qui y sont liés et de les discuter (Niv.1 connaissance et Niv.2 compréhension)

Identifier les institutions phares qui composent les différents secteurs abordés (Niv.1 connaissance)

De distinguer l'importance de chaque secteur d'activité dans le contexte social général. (Niv. 2 Compréhension)

D'identifier, d'explorer et de comparer la place et la mission que l'assistant social y tient. (Niv.1 connaissance et Niv.4 analyse)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

CPAS :

Dans un premier temps, nous aborderons le positionnement des CPAS dans notre société en privilégiant les champs politique et social.

Dans une deuxième partie, à travers l'historique de l'aide sociale, nous nous poserons la question de la compréhension du présent au vu du passé.

Une troisième partie posera la question de la supra communalité des CPAS et la communalisation de la sécurité sociale.

Une quatrième partie sera consacrée au fonctionnement du CPAS. Nous aborderons les différents acteurs d'un CPAS et la relation entre ceux-ci.

Une dernière partie nous permettra, de manière non exhaustive, de dresser et expliquer les différentes missions que doit ou peut organiser le CPAS.

LOGEMENT

Nous aborderons dans un premier chapitre, les enjeux des politiques sociales du logement.

Nous développerons dans un second temps quelques acteurs clés du secteur

Démarches d'apprentissage

Le cours se donnera principalement sous la forme d'un exposé. Des études de cas élémentaires permettront d'illustrer le cours.

Dispositifs d'aide à la réussite

A la fin de chaque chapitre, une série de questions sera donnée aux étudiants. J'invite les étudiants à y répondre pour le cours suivant.

AU cours suivant, nous corrigeons une question. Ensuite, je réponds aux questions des étudiants.

Sources et références

- BERGER J-M, (2014), Mémento des CPAS, Kluwer
- DANTINNE F., (2019), Mémento du logement, Kluwer
- Code Wallon du logement et de l'habitat durable (2019), Politea

Les exposés sont illustrés par des Power Point ainsi que par différents articles de revue ou de presse.

Supports en ligne

Néant

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation des activités d'apprentissage de cette UE se réalise via une épreuve écrite.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 16.6

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Jeunesse			
Code	18_SOAS1B06F	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	20 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be)		
Coefficient de pondération		16.6	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Contribution de l'activité d'apprentissage dans la formation :

Ce cours poursuit l'objectif d'assurer auprès des étudiants la découverte de la diversité et de la complexité que recouvre le champ des institutions et de l'intervention sociale.

Face à cette découverte, il est attendu des étudiants qu'ils soient capables, au terme de chaque activité d'apprentissage, de connaître les différents secteurs professionnels découverts et ce, sur base des éléments abordés durant le cours ainsi que d'une démarche de recherche personnelle.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

Pour chaque secteur abordés, de décrire des enjeux qui y sont liés et de les discuter (Niv.1 connaissance et Niv.2 compréhension)

Identifier les institutions phares qui composent les différents secteurs abordés (Niv.1 connaissance)

De distinguer l'importance de chaque secteur d'activité dans le contexte social général. (Niv. 2 Compréhension)

D'identifier, d'explorer et de comparer la place et la mission que l'assistant social y tient. (Niv.1 connaissance et Niv.4 analyse)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Le secteur de l'Aide à la Jeunesse (AAJ) sera plus particulièrement développé vu la modification de son paysage suite au décret du 18 janvier 2018 portant sur le code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

Seront abordés:

Les services de l'administration centrale

Les services publics décentralisés (SAJ/SPJ-IPPJ-EMA)

Les services agréés privés

Il s'agira également de comprendre l'esprit et les principes fondateurs de l'organisation de ce secteur.

Le cours introduira ensuite d'autres institutions phares appartenant à deux secteurs connexes (Enseignement et petite enfance) et soulignera la complémentarité des approches et des missions de l'ensemble des services abordés.

Démarches d'apprentissage

Le cours se donnera principalement sous la forme d'un exposé.

Afin de rendre plus dynamique la présentation des services et plus concret la nature du travail social proposé, des extraits de vidéos viendront illustrer le contenu développé.

Dans un souci d'enraciner le cours dans le réseau associatif local, des "focus" opérés sur des institutions géographiquement proches seront proposés à titre d'illustration.

Dispositifs d'aide à la réussite

Tout au long du cours, des exemples de questions posées à l'examen seront communiqués

Avant chaque séance, une synthèse des éléments incontournables sera présentée.

Un temps pour les demandes d'éclaircissement ou de précision relatif au contenu sera proposé.

Sources et références

Syllabus, power point et articles de revue ou de presse

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus + Power point

4. Modalités d'évaluation

Principe

En première session:

- Travail de groupe encadré (en deux volets) pour 30% de la note finale. En cas d'absence (pour quelque raison que ce soit) à l'une des deux séances ou lors des deux séances du travail de groupe, le zéro sera retenu et imputé à la/les séance(s) manquée(s). Ce travail de groupe n'est pas remédiable. Il constitue une opportunité pour l'étudiant de creuser sa compréhension des enjeux liés au secteur, grâce au support du groupe, ainsi qu'une occasion d'améliorer sa note finale par la prise en compte de sa présence régulière aux séances.
- Examen écrit pour 70%

En seconde session, si échec au total ou si CM, PP, PR, ML à l'examen, : examen écrit pour 100% reprenant le contenu du cours et la matière relative au travail de groupe. Aucune distinction ne sera faite.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Trv	30				
Période d'évaluation	Exe	70			Exe	100

Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 16.6

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).